



SYSTÈME DE COLLECTE DE DONNEES DES PALANGRIERS NATIONAUX MALAGASY

10th Working Party on Data collection and Statistics
Korea 29th -30nd November 2013

BAHOMBANANAHARY Riary Mirindra

Scientist in the project USTA (Unité Statistique Thonière d'Antsiranana)



RESUME

Depuis le développement récent d'une pêcherie à la palangre dans la façade est des eaux de Madagascar, la CTOI (Commission des Thons de l'Océan Indien) ne cesse de rappeler au Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques (MPRH) de Madagascar de se soumettre aux résolutions en vigueur dans la zone de compétence de celle-ci notamment la résolution 10/02. Le MPRH a, à ce titre, développé un programme qui consiste à collecter les données aux sites de débarquement en l'occurrence Toamasina et Sainte-Marie. La mise en œuvre du programme est dispatcher en deux étapes entre autres : l'opérationnalisation des antennes provinciales et la mise en œuvre des enquêtes proprement dites. Cette dernière consiste en la collecte de journal de pêche suivi de l'exécution de l'échantillonnage biologique.

ABSTRACT

Malagasy longliner flag has been developed within the eastern part of Madagascar EEZ. Regarding the resolution 10/02 of IOTC Madagascar has to cover all fishing statistics of those multiday vessels which have been targeting a fresh tuna and tuna like species. Thus, Ministry of fisheries developed this year a program which intend to undertake data collection related to the fishing activity through the logbook and sampling program at the landing sites. Before carrying out the real data collection at the landing sites, a preliminary expertise should be done in order to better adjusting the data collection method.

SOMMAIRE

RESUME.....	2
ABSTRACT	2
SOMMAIRE	3
ILLUSTRATION DES FIGURES	3
1. CONTEXTE.....	4
2-PROBLEMATIQUE.....	4
3. FICHE TECHNIQUE	5
3.1 COLLECTE DE DONNEES	5
3.1.1 Zone d'étude.....	5
3.1.2 Unité d'observation	5
3.1.3 Structure des enquêtes	5
3.2 GESTION DES DONNEES.....	7

ILLUSTRATION DES FIGURES

Figure 1: Caractéristique morphométrique des thons	6
Figure 2: Caractéristique morphométrique des poissons porte épées	7

1. CONTEXTE

Eu égard au développement récent de la flottille palangrière nationale à petite échelle dans la façade est des eaux de Madagascar, la CTOI a recommandé à Madagascar d’instaurer un système de collecte de données en vue de se conformer aux résolutions en vigueur dans sa zone de compétence. Des résolutions à titre obligatoire (annexe 2) ont été adoptées par la Commission de la CTOI aux fins de renforcer les mesures de gestion et de conservation des ressources ayant des interactions avec les pêcheries sous mandat de celle-ci. De part les résolutions 13/03 ; 12/04 ; 12/06 ; 10/02 ainsi que 05/05, le Comité Scientifique ainsi que les Groupes de Travail thématiques de la CTOI ne cessent de recommander au MPRH (Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques) de rapporter les données issues des pêches malagasy. Ces données devront répondre aux normes en vigueur auprès du secrétariat de cette commission incluant ses procédures de collecte, de gestion et d’envoi (format et échéance).

Le MPRH a déjà pris une disposition contraignante pour les sociétés de pêche à travers les accords de pêche de rapporter leurs activités de pêche via le journal de pêche. Celui-ci est récupéré à chaque débarquement par les agents locaux.

En outre, l’Unité a été sollicitée par le MPRH de faire valoir sa compétence sur place aux fins de couvrir la collecte de données aux sites de débarquement. L’USTA a, à cet égard, fixé un objectif très ferme qui consiste en la consolidation du système statistique des pêcheries thonières dans les eaux de Madagascar incluant les navires de pêche sous pavillon national.

Depuis 2011, l’USTA s’attelait à mettre sur pied des antennes de collecte de données en vue de recueillir les informations associées à la pêche ainsi qu’à la biologie des thons et espèces assimilées à Toamasina et à Sainte-Marie. La mise en œuvre de ce programme a toujours été repoussée pour des raisons d’ordre financière. Le projet a, en effet, connu des difficultés budgétaires suite à la demande du ministère de finance de bien régulariser tous les projets en activité du MPRH. Le projet a été touché de plein fouet par la mesure et a dû attendre plus d’un an sans transfert d’argent. En conséquence, la concrétisation du programme a été suspendue à son tour faute de financement. Actuellement, ce dernier est de retour et la reprise des activités inachevées de l’année dernière figure parmi les priorités de l’Unité. Il s’agit entre autre l’opérationnalisation des antennes provinciales à Toamasina et Sainte-Marie selon l’imputation budgétaire R11.

2-PROBLEMATIQUE

Suite au déclin du stock crevettier dans la partie Ouest de Madagascar, l’administration de la pêche et des ressources halieutiques malgache a procédé à des facilitations institutionnelles telles que l’octroi de licence à titre gratuit en vue de la diversification des pêches industrielles crevettières en pêche aux thons à la palangre et en ligne. Ces palangriers débarquent ou transbordent leurs produits aux ports autonomes de Toamasina et de Sainte-Marie. Jusqu’à présent la dite administration n’est toujours pas en mesure d’instaurer des bases de données statistiques fiables munies des paramètres adéquats de gestion halieutique. Ces informations sont, cependant, déterminantes pour, d’une part, le suivi de l’ensemble des pêcheries thonières dans les eaux malgaches, et d’autre part, la gestion et la conservation des ressources thonières et assimilées. A ceci s’ajoute le besoin urgent de transmettre les informations relatives aux activités de pêche de la flotte nationale de Madagascar à la CTOI (Commission des Thons de l’Océan Indien).

3. FICHE TECHNIQUE

3.1 COLLECTE DE DONNEES

3.1.1 Zone d'étude

Les zones d'interventions de l'USTA pour la collecte de données des pêcheries thonières à petite échelle sont celles ayant un potentiel en ressources thonières et espèces assimilées, couvertes par des pêcheurs représentatifs des segments de pêche et/ou celles disposant un marché relativement stable et susceptible d'absorber une quantité importante de produit de « luxe » comme les thons. Ainsi, tels critères nous ont permis de nous pencher à la région d'Atsinanana représentée par les districts de Toamasina et de Sainte-Marie où sont implantés les sites de débarquements des flottes malagasy.

3.1.2 Unité d'observation

Cette étude entend mettre en exergue les indicateurs indispensables de gestion des ressources thonières et espèces assimilées via les paramètres nominaux des pêcheries y associées. Les enquêtes sont, en ce sens, appelés à collecter les informations sur les débarquements de chaque marée.

3.1.3 Structure des enquêtes

Les palangriers et les ligneurs ciblant les thons et espèces assimilées dans les eaux de Madagascar, sous réserve d'obtention de licence, sont des unités déjà structurées. Le MPRH travail déjà de concert avec ces armateurs pour la gestion durable des pêcheries. La mise en œuvre des enquêtes se fait en deux étapes dont l'opérationnalisation des antennes provinciales et la mise en œuvre des enquêtes proprement dite.

3.1.3.1 Opérationnalisation des antennes provinciales

L'opérationnalisation des antennes provinciales au sujet de la collecte de données sur la pêcherie industrielle consiste à réaliser une étude préliminaire des sites d'intervention et à négocier avec les groupes d'intérêt locaux. Si la réalisation de l'étude préliminaire se veut d'énumérer les paramètres de productions en l'occurrence le nombre des pêcheurs, leurs embarcations ainsi que leurs engins de pêche, la négociation avec les groupes d'intérêt, quant à elle, doit être procédée pour la facilitation des éventuelles interventions des enquêteurs sur le terrain.

Cette étude préliminaire consiste à :

- Opter les deux importants débarcadères comme site prioritaires ;
- Identifier les groupes d'intérêts pertinents de chaque site ;
- Inventorier les pêcheurs ciblant exclusivement les thons et ceux les capturant occasionnellement ;
- Décrire succinctement leur zone de pêche de prédilection (durée du trajet jusqu'au site de pêche, orientation par rapport au débarcadère,...);
- Enoncer la saisonnalité de leurs activités de pêche ainsi que les horaires de débarquements ;
- Etablir une liste des espèces dominantes (avec leur noms vernaculaires locaux) des prises mises à terre en fonction des saisons ;
- Décrire le circuit de commercialisation des produits (notamment les espèces appartenant au groupe des thonidés et espèces assimilées et;
- Etablir une version préliminaire du formulaire d'enquêtes (caractéristiques des embarcations: identités, motorisées oui ou non, munies d'une voile ou non, en bois ou autre, longueur en mètre, nombre d'équipage en une marée, engins utilisés avec leur nombre: filet maillant (maillage), palangrotte (longueur de la ligne, type d'appâts et leur nombre), , nombre de relevage par marée,...) et;

- Procéder à la formation relative à la collecte, gestion et centralisation des données

3.1.3.2 Organisation des enquêtes

Les accords de pêche constituent déjà une disposition contraignante pour les sociétés de pêche de rapporter leurs activités de pêche à travers le logbook qui est récupérés à chaque débarquement. A ceci s'ajoute la mise en œuvre d'échantillonnage biologique, au cours du débarquement, en vue de permettre l'acquisition de série de données relatives aux fréquences de longueur ou de taille.

Tous les poissons font l'objet de mensuration et de pesage systématique au cours du débarquement. Seules les espèces qui n'ont pas été capturées à l'hameçon ne sont pas mesurées (ex : les rémoras des requins).

Pour l'identification des espèces référez-vous au manuel d'identification de certaines espèces marines du projet qui se trouve sur le cédérom.

En fonction de l'espèce, on prendra, la mesure LMF (LJFL en Anglais) pour les poissons porte-épée, et la mesure LF (FL en anglais) pour les autres, à l'aide d'un pied à coulisse. Si l'on utilise un mètre ruban, on prend la mesure curviligne, appelé respectivement LMCF et LCF. Cette distinction est très importante de même que la précision de la mesure. Des mesures mal réalisées ou trop rapidement faites peuvent entraîner de lourdes erreurs au niveau du traitement des données. Il importe, en ce sens, d'apporter des précisions sur l'état du poisson observé. En général, les poissons portes épées sont débarqués étêtés, éviscérés et dépourvus de nageoires. Dans ce cas, il est recommandé aux enquêteurs de prendre la longueur pectorale-carène caudale (PKL= Pelvic – keel length). Lorsqu'un poisson est déprédaturé ou endommagé, et que, la mesure à la fourche n'est pas réalisable, l'enquêteur est appelé à prendre les longueurs pectorale-anale (PAL = Pelvic – anal length) ou la longueur prédorsale (PDL = Prédorsal length) (seulement pour les thonidés).

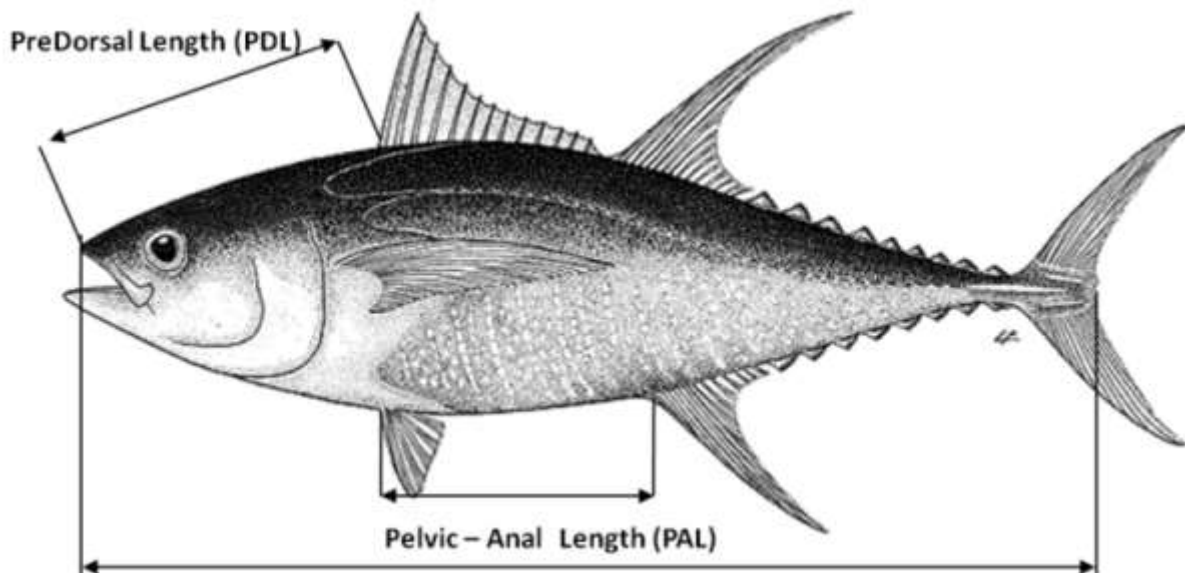


Figure 1: Caractéristique morphométrique des thons

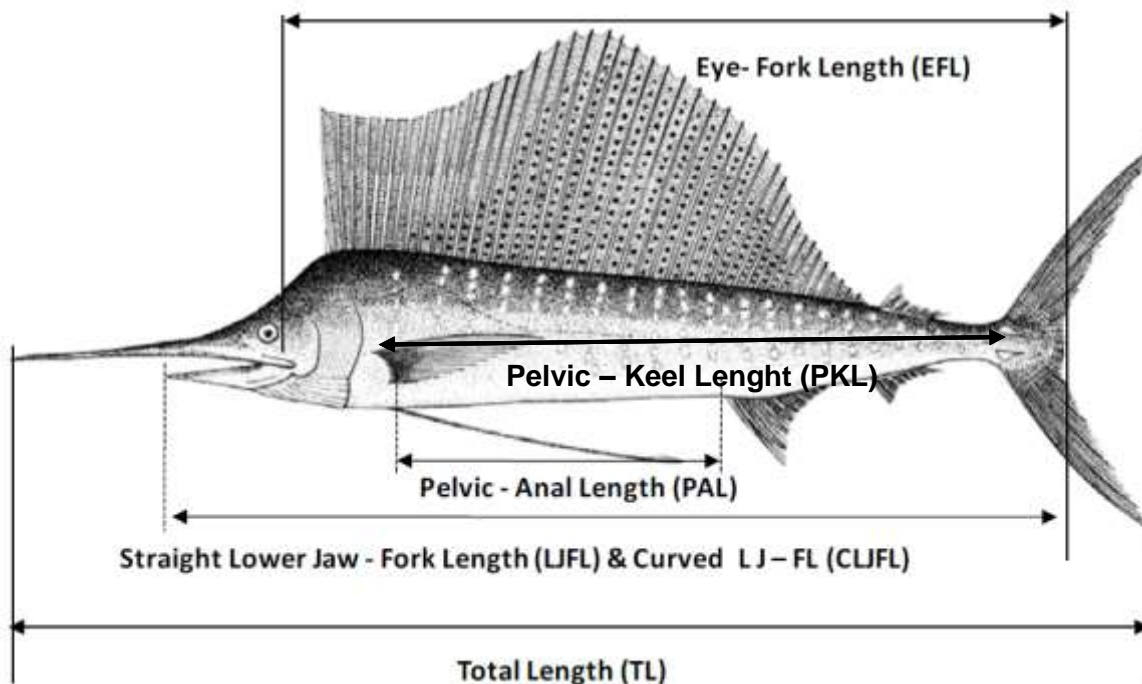


Figure 2: Caractéristique morphométrique des poissons porte épées

Le seul cas où vous ne pouvez pas prendre de mesure, c'est lorsque seule la tête est mise à terre en cas de déprédation. Si vous n'êtes pas sûr d'une information, laissez la case réponse blanche et faites une note explicative dans la case « commentaire ». Force est aussi de noter que les relations tailles poids existent qui peuvent servir de base au cas où c'est le poids qui est disponible.

Au cas où la société procède toujours au pesage « individuel » au cours du débarquement, les enquêteurs sont toujours amenés à conduire la mensuration exhaustive des prises mises à terre, et ce en vue de mettre en exergue la relation taille-poids observée des poissons capturés.

3.2 GESTION DES DONNEES

Les données collectées sont archivées et hiérarchisées dans un répertoire nommé « DONNEES » sur le disque D:/. Il est nécessaire dans ce cas de classer toutes les données par pêcherie, par année puis par marée.

Il est primordial, à cet effet, d'insister que les formulaires doivent être d'une part, lisibles par n'importe qui, et ce exempt de rature ou d'abréviation et scannés ainsi que sauvegardés dans un sous dossier du même répertoire, d'autre part.

NB : Pour la gestion efficace et opérationnelle des données, il est indispensable de concevoir un logiciel (simple programmation à base access). Le logiciel permet de standardiser le système de gestion des données statistiques thonnières pour l'USTA et ses ramifications, et ce, en vue de faciliter leur connexion interactive ou encore leur traitement. Mais leur conception relève de la disponibilité des moyens mis à la disposition du projet.